



MATTHIAS FEKL
SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGE DU COMMERCE
EXTERIEUR, DE LA PROMOTION DU TOURISME ET DES
FRANÇAIS DE L'ETRANGER

CHRISTOPHE SIRUGUE
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 20 octobre 2016
N°160

Signature du contrat de filière pour les rencontres d'affaires et l'événementiel : un nouvel élan pour un secteur clé de l'attractivité touristique française

Christophe SIRUGUE, Secrétaire d'État chargé de l'Industrie et Matthias FEKL, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger ont signé le jeudi 20 octobre le contrat de filière « rencontres d'affaires » avec Renaud HAMAIDE, Président du groupe COMEXPOSIUM et préfigurateur de la filière. Cette cérémonie s'est tenue lors du salon international de l'alimentation (SIAL), de 10h30 à 12h00 à Paris-Nord Villepinte.

L'industrie des rencontres et événements professionnels représente un secteur majeur pour l'économie française : les retombées économiques correspondantes s'élèvent en effet à 7,5 milliards d'euros, 120 000 emplois en dépendent (foires, salons, congrès et réunions d'entreprises), et le secteur contribue à la valorisation de l'offre française à l'export. Le contexte actuel du secteur touristique en France exige une mobilisation forte et collective des acteurs de la filière pour permettre à la France de maintenir et renforcer sa place parmi les pays leaders dans ce domaine à l'échelle internationale.

Fruit de cette démarche, le contrat de filière recense **21** actions, dont **5** d'application immédiate. Les mesures adoptées concernent spécifiquement :

- La promotion à l'international de l'offre française et l'amélioration de l'accueil des touristes ;
- La modernisation des infrastructures, notamment celles relevant du numérique ;
- Le renforcement de la performance des activités connexes (sécurité, culture, accueil dans les aéroports et gares).

Les actions retenues visent à répondre aux besoins de l'ensemble des entreprises de la filière, de toute taille et tous métiers confondus. Elles ont aussi pour ambition d'augmenter les retombées économiques pour les entreprises et les territoires accueillant ces manifestations. Ces actions se concentreront, dans un premier temps, sur des événements existants, que leur taille et leur degré d'internationalisation désignent comme prioritaires, avant un élargissement ultérieur à d'autres événements.

Les actions les plus emblématiques sont :

- La création d'un « pack d'appui » pour une liste de 30 salons prioritaires, comportant notamment la présence de hautes personnalités aux inaugurations, l'amélioration du parcours



client dans les infrastructures de transport, et l'association d'initiatives publiques de promotion de l'image de la France comme Créative France ;

- Le renforcement de la couverture numérique des sites d'accueil ;
- L'incitation pour les visiteurs et exposants à prolonger leur séjour en proposant des programmes d'excursions culturelles et en facilitant l'accès aux grands nœuds de transport ;
- Le soutien à l'exportation de la filière, en créant un volet dédié aux rencontres d'affaires et à l'événementiel dans le programme d'appui aux entreprises du tourisme « French Travel », et en promouvant la géo-duplication des 30 salons prioritaires ;
- Le renforcement des formations au sein de la filière et le soutien à leur promotion.

Les signataires sont : AccorHotels ; Air France-KLM ; Atout France ; Business France ; CCI France ; CCI Paris Ile-de-France ; Créatifs ; Comexposium ; CRT Ile de France ; Destination Régions ; Disney Business Solutions ; FFTélécoms (Fédération Française des Télécoms) ; France Congrès et Événements ; GL Events ; GNC (Groupement National des Chaînes hôtelières) ; GNI (Groupement National des Indépendants) ; Hopscotch ; Orange ; OTCP (Office de Tourisme et des Congrès de Paris) ; Paris Aéroports ; Promosalons ; Reed Expositions ; Reed Midem ; SNES (Syndicat National des Entreprises de Sécurité) ; Tourisme et Territoires ; UAF (Union des Aéroports Français) ; UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) ; UNIMEV (Union Française des Métiers de l'Événement) ; UNPLV (Union Nationale pour la Promotion de la Location de Vacances) ; VIPARIS

Contacts presse :

Cabinet de Matthias FEKL : 0101 43 17 47 03 presse.cabctf@diplomatie.gouv.fr

Cabinet de Christophe SIRUGUE : 01 53 18 45 13 sec.sei-presse@cabinets.finances.gouv.fr